Article original

Les projets de développement et leur impact dans la Province du Lac de 1962 à 2025

MAHAMAT AL-MAHADI Ahmat[1*], BRAHIM MALLOUM Mbodou[2], MAHAMAT YOUSSOUF Mahamat[3], MEUSNGAR Gedeon[4]

1*. Maître Assistant CAMES, Université Adam Barka d'Abéché/Tchad, E-mail : almahadiahmat1@gmail.com
2. Maître Assistant CAMES, Université du Lac Tchad/Tchad, E-mail : brahimcapi@yahoo.fr
3. Maître Assistant CAMES, Université de Doba/Tchad, E-mail : Mhtyouss_1975@yahoo.fr
4. Maître Assistant, Université de Doba, E-mail : meusngar@yahoo.fr
Auteur correspondant : E-mail : almahadiahmat1@gmail.com
Article reçu le 03/09/2026
Réf : AUM13-0312

Résumé :
La Province du Lac est connue pour ses polders riches en terres agricoles et ses wadis. Dans ces polders et wadis, les populations réalisent trois récoltes par an. Elles cultivent différentes variétés de céréales (maïs, blé, sorgho, légumineuses, etc.). Ainsi, le gouvernement de la République du Tchad et ses partenaires nationaux et internationaux ont mis en place plusieurs projets de développement dont le premier est le secteur d'expérimentation pour la modernisation agricole de blé (SEMABLE) en 1962, suivi de la Société de développement du Lac (SODELAC) en 1967. À partir de 2020, le Projet de relance et de développement de la Région du Lac (PROLAC) a été mis en place dans le but de contribuer au développement de la Province du Lac. Cependant, tous ces projets n'ont pas réussi à contribuer significativement au développement. Partant d'une approche diachronique

et combinatoire, cette étude vise à analyser les causes du non aboutissement de ces projets de développement dans la Province du Lac. Les résultats montrent que les projets de développement sont en inadéquation avec les réalités des populations bénéficiaires. Ces dernières ne parviennent pas à s'approprier les projets parce qu'en amont, elles n'ont pas été suffisamment associ**ées** à l'identification et à l'expression de leurs besoins.
Mots-clés : développement, Lac, projets, modernisation

Development projects and their impact in the Lake Province from 1962 to 2025

Abstract:
The Lake Province is known for its polders, rich in agricultural land, and its wadis. In these polders and wadis, local communities harvest three crops a year. They grow various types of grains (corn, wheat, sorghum, legumes, etc.). Consequently, the government of the Republic of Chad and its national and international partners has implemented several development projects, the first of which was the Experimental Sector for Agricultural Modernization of Wheat (SEMABLE) in 1962, followed by the Lake Development Corporation (SODELAC) in 1967. Starting in 2020, the Lake Region Revitalization and Development Project (PROLAC) was launched with the aim of contributing to the development of the Lake Province. However, not all of these projects have succeeded in making a significant contribution to development. Drawing on a diachronic and combinatorial approach, this study aims to analyze the reasons why these development projects in the Lake Province have failed. The results show that the development projects are out of step with the realities of the beneficiary populations. These populations are unable to take ownership of the projects because, in the early stages, they were not sufficiently involved in identifying and articulating their needs.
***Keywords**: development, Lac, projects, modernization*

Introduction

Le Tchad de manière générale, subit une dégradation croissante des ressources naturelles depuis plusieurs décennies. Cette dégradation est accentuée par les périodes de sécheresses des années 1972-1973, 1984 et 1988. Les conséquences néfastes de celles-ci sont, entre autres, une diminution de la production agricole, animale et du couvert

végétal destiné au pâturage. Face à ces crises, les populations de la province du Lac ont progressivement évolué d'une économie traditionnelle à une économie davantage modernisée. Ainsi, le gouvernement tchadien a mis en place plusieurs projets de développement avec ses partenaires internationaux depuis 1961. Les approches sectorielles ou multisectorielles de développement jusque-là utilisées, la non-prise en compte par les politiques économiques, les questions environnementales, sociales et même spatiales sont autant de facteurs qui retardent le développement de la Province du Lac.

Pour une exploitation rationnelle des immenses richesses des sols des polders et des wadis de la Province du Lac, des structures modernes d'encadrement sont progressivement créées. Ces structures permettent de renforcer le rôle moteur de la Province du Lac dans le développement du Tchad en général et celui de la province en particulier. Un encadrement ainsi qu'une assistance technique efficace ont été assurés aux paysans avec des méthodes culturales fondées sur les pratiques traditionnelles ancestrales. Ce travail aborde tour à tour les projets de développement agricole, pastoral et halieutique, ainsi que les organisations paysannes pour le développement.

1. Méthodologie

La méthodologie adoptée est multidisciplinaire et participative. Elle mobilise aussi des données quantitatives et historiques. Cette démarche intégrative présente de multiples avantages. Les données utilisées dans cette étude proviennent d'une enquête portant sur les différents projets de développement dans la Province du Lac. Les informations recueillies auprès des personnes-ressources ont été complétées par les travaux antérieurs des chercheurs. L'enquête a été réalisée entre janvier et mars 2025. Le questionnaire a porté

sur les impacts des projets de développement, les caractéristiques socio-économiques et l'adaptabilité des populations bénéficiaires. Les sources archivistiques sont consultées au siège de la SODELAC à N'Djaména et à Bol en février 2025. Des observations directes de terrain ont été également effectuées. Les données recueillies proviennent d'enquêtes de terrain (au total, 50 entretiens individuels réalisés dans dix [10] villages) ; les catégories enquêtées sont les autorités locales (traditionnelles et administratives), les paysans et les personnes-ressources. Les dix (10) villages sont bénéficiaires des projets de développement. Ainsi, nous avons interviewé dix personnes par village. Toutefois, la particularité de ces informateurs réside dans le fait que la plupart d'entre eux cohabitent dans les mêmes villages. Nous avons adopté l'approche diachronique et combinatoire pour mettre en évidence les différences et les nuances qui résident dans les travaux antérieurs réalisés par différents chercheurs. Les informateurs ont été interrogés séparément, mais chaque fois que cela est possible, des groupes de discussion ont été organisés dans les villages. Nous avons organisé dix groupes de discussion (focus groups) dans les villages et dans la ville de Bol. Par ailleurs, la participation à des échanges et à des débats informels portant sur les questions étudiées a également permis de recueillir des données. Ainsi, l'essentiel des données mobilisées dans cette étude provient des enquêtes de terrain, complétées par quelques données documentaires. Au cours des entretiens, un dictaphone a été utilisé pour les enregistrer.

2. Résultats

2.1. Les projets de développement agricole

Dans la Province du Lac, tout projet d'encadrement des paysans est sous la tutelle de la Société du Développement du Lac après la fermeture du Secteur d'expérimentation pour la

modernisation agricole (SEMABLE). C'est dans cette perspective que nous analysons l'évolution du SEMABLE et de la SODELAC.

2.1.1. Le Secteur d'expérimentation pour la modernisation agricole (SEMABLE)

Le SEMABLE est créé par décret n° 180/AGR/62 du 13 octobre 1961. C'est un organisme qui œuvre pour la promotion et l'intensification de la culture du blé dans la région du Kanem géographique. Mais les polders n'existent pas au Kanem, les actions du SEMABLE sont centrées dans la région du Lac. Il est doté de personnalité civile et de l'autonomie financière.

Depuis 1962, dans le cadre de la mise en valeur des polders du lac Tchad et à la suite de la création de la préfecture du Lac dans la même année, l'intervention du SEMABLE était limitée uniquement dans cette nouvelle préfecture (Frank, 1974 : 8). Rappelons qu'avant 1962, la Préfecture du Lac faisait partie de la Préfecture du Kanem. Dès lors, le SEMABLE se fixe pour objectif, l'intensification de la culture du blé dans la préfecture du Lac afin de répondre aux besoins en blés des Grands Moulins du Tchad (GMT).

Le SEMABLE a réalisé des aménagements agricoles d'intérêt rural dans les polders environnants de Bol. Ces aménagements ont contribué à améliorer sensiblement la production agricole et pastorale dans la Préfecture du Lac et, d'une façon générale, à l'amélioration de l'économie rurale. Toutefois, l'objectif initial de la création de cet organisme est l'approvisionnement en blé des GMT pour la transformation en farine. De ce fait, les actions du SEMABLE ne se sont pas limitées seulement à l'économie rurale, mais ont également participé à l'industrialisation du Tchad par la fourniture de matières premières nécessaires à l'industrie.

À travers l'intensification de la culture du blé, le SEMABLE met en place des actions de vulgarisation, les méthodes et les techniques qui permettent d'assurer le développement de la culture du blé. Pour ce faire, il prend en charge l'ensemble de la production de blé. Il stocke le blé et le livre aux industries utilisatrices. Pour Hautier (1965 : 19), « Les objectifs de cet organisme sont nobles et louables, mais l'absence des ressources financières, le caractère imposant des administrateurs et les attitudes des paysans ont entraîné cet organisme dans une impasse ». L'insuffisance financière est le fait que le pays vient d'accéder à l'indépendance et ne dispose pas des moyens financiers adéquats pour soutenir une telle entreprise. Par conséquent, le SEMABLE a dû prendre en charge le financement de ses activités pour la réalisation de ses objectifs, c'est ce qui lui confère une certaine autonomie financière et a fait prévaloir ses exigences auprès des paysans. Les administrateurs du SEMABLE ont interdit formellement tout usage du blé par les paysans. Selon Mbodou Moussa[1], cette exigence se matérialise par la police rurale mise en place par cet organisme. Ces polices rurales surveillaient les paysans cultivateurs de blé depuis l'approche de la moisson jusqu'à la fin de la récolte. Les cultivateurs ne peuvent pas prendre un seul grain de blé[2]. Au vu de cette exigence, les paysans ne se sont pas intéressés à la culture du blé.

Les paysans du Lac abandonnent progressivement la culture du blé sous la pression des responsables de l'encadrement des paysans pour s'adonner à la culture du maïs. Ce changement progressif dans les choix des paysans n'est pas sans conséquences. Ce choix a entraîné la fermeture des GMT[3]. En

[1] Mbodou moussa, entretien du 05 mars 2025, Bol
[2] Youssouf Moussa Abakar, entretien du 05 mars 2025, Bol.
[3] Issa Youssouf Ali, entretien du 06 mars 2025, Bol.

effet, les GMT étaient approvisionnés en blé par la production du Lac. Comme les paysans ont progressivement abandonné la culture du blé, les GMT se sont retrouvés dans l'impossibilité de maintenir leur approvisionnement. À ce rejet de l'organisme et l'insuffisance financière s'ajoutait, le manque notoire de personnel qualifié.

Au cours de la période 1960-1962, le Tchad ne disposait pas d'un nombre suffisant d'agronomes pour les répartir sur l'ensemble du territoire national. Le pays venant d'accéder à l'indépendance, de nombreux jeunes sont davantage intéressés par la politique que par l'agriculture. Car au Tchad, pendant cette période, on n'a pas besoin d'aller à l'école pour faire de la politique. Et avec la politique, certains d'entre eux ont pu trouver plus rapidement une place sur l'échiquier national contrairement au parcours scolaire, qui nécessite plusieurs années de formation avant d'aboutir à une qualification. Cette situation peut être considérée comme l'un des facteurs susceptibles d'avoir contribué à la persistance de l'analphabétisme et à certaines tensions sociopolitiques au Tchad.

En somme, le SEMABLE est une expérience intéressante que le gouvernement de la République du Tchad a mise en place au lendemain de l'indépendance. Compte tenu des difficultés financières, du rejet de l'organisme par les paysans et de l'insuffisance du personnel qualifié, le SEMABLE a fermé ses portes en 1964. Pour les paysans, c'est un obstacle au fonctionnement des pratiques agricoles traditionnelles. Malgré son échec, il a permis d'introduire de nouvelles techniques culturales dans cette partie du Tchad. À la suite de la fermeture du SEMABLE, le gouvernement a créé la Société du Développement du Lac (SODELAC).

2.1.2. La Société de Développement du Lac (SODELAC)

La Société de développement du Lac (SODELAC) est créée par ordonnance n° 22 du 05/08/67, après la faillite du SEMABLE. Elle est chargée du développement global de la préfecture du Lac, aujourd'hui province du Lac. Son intervention est à la fois technique (exploitation des polders) et commerciale (achat et vente des produits). Elle a vocation dans tous les domaines pour la promotion socioéconomique de cette région. À ce titre, elle a le pouvoir d'étudier, de promouvoir, de coordonner, d'exécuter toutes les opérations concourantes au développement de la région (SODETEC, 1992 : 12).

La mise en œuvre de ses actions exige des moyens importants en capitaux, un personnel qualifié, une main-d'œuvre abondante et laborieuse et surtout des voies de communication entre Bol et N'Djamena d'une part, et entre Bol et ses différents centres de production éparpillés dans la région d'autre part. Aussi, il faut le souligner, la SODELAC n'est un organisme de développement que de nom[4]. Selon le rapport d'évaluation des projets de développement au Tchad en 2007, elle a réalisé 1/10 de son programme de développement global du Lac. Les actions entreprises pendant ces cinquante-huit annéese limitent essentiellement à une vulgarisation agricole reposant sur l'encadrement verbal [5] (conseils prodigués aux paysans par les agents vulgarisateurs), du recensement agricole (surfaces exploitables et principales cultures…) ainsi qu'à la surveillance des activités agricoles. À ce titre, certaines cultures ont connu un

[4] Mahamat Adam Brahim, entretien du 19 mars 2025, Bol.

développement : blé, cultures vivrières, cultures maraîchères etc. Dans le souci d'accroître le niveau de vie des populations lacustres, la SODELAC a déployé des efforts pour développer la production, mais sa progression est lente. Cette progression lente de la production se justifie par l'insuffisance de la main d'œuvre et la faible superficie allouée aux paysans (25 ares). Néanmoins, la SODELAC apporte son concours pour la promotion de la culture du blé et du maïs.

Pour le développement de ces cultures, la SODELAC encadre les paysans, vulgarise des méthodes culturales, attribue des terrains en étroite collaboration avec les chefs traditionnels. Les surfaces cultivables sont allouées aux volontaires qui veulent cultiver le blé sans distinction tribale comme c'est fréquemment le cas dans le milieu kanembu. Elle recense les planteurs au début de chaque campagne agricole au mois de novembre. Elle met à la disposition des paysans des stocks de semences améliorées moyennant une redevance de 5 % sur la moisson (SODELAC, 2024 : 6). Elle achète le blé produit par ces derniers. Elle stocke et transporte le blé lorsque les GMT existent encore, mais avec la fermeture de ces derniers, elle vend sur les marchés de N'Djamena les stocks du blé. Selon Adoum Abdoulaye, les productions de céréales par la SODELAC varient selon les années, ainsi il déclare :

> en ce qui concerne le maïs, les conditions écologiques des polders du Lac permettent de réaliser deux récoltes de maïs par an. En 1969, la production du maïs est estimée à 12000 tonnes. Dès lors, cette production s'est considérablement accrue en 1997 passant à 32000 tonnes. Mais la production de 1969 est soit autoconsommée, soit vendue sur les marchés traditionnels alors que la production de 1997 est vendue en grande partie sur le marché de N'Djamena (2022 : 25).

Cependant, la production de 2025 a complètement chuté. Elle est tombée à 5000 tonnes (SODELAC, 2025 : 15). La

SODELAC n'intervient dans l'achat de maïs qu'en cas de surproduction afin d'éviter un éventuel effondrement des prix sur le marché traditionnel. En plus des cultures vivrières, elle participe à la vulgarisation des cultures maraîchères. Elle recense ces cultures maraîchères et assiste les paysans par des conseils et alertes phytosanitaires. Son intervention auprès des acteurs des secteurs vivriers en cas de mauvaise récolte et des pénuries consiste en appui logistique. Cette société a bouleversé la structure du système foncier, dans la mesure où, conformément à son statut, elle se considère comme maîtresse des terres d'exploitation. Elle met l'accent sur le principe que l'individu a le droit d'exploiter le terrain, mais ne peut pas en être propriétaire lorsque le premier détenteur cesse d'exploiter pour une raison ou une autre, la relève est remplacée par un autre exploitant. Elle se mêle beaucoup à la distribution des terres qui, normalement est réservée à la seule compétence du chef de terre.

L'exemple le plus concret de cette immixtion est avéré dès 1976, quand le projet d'aménagement des polders a démarré. À cette époque, il a fallu que les paysans cèdent leurs parcelles à la société. C'est une lutte acharnée entre les responsables de la société et les chefs de terre. En dépit de tous ces efforts, elle n'a pas réussi à adhérer et faire participer les paysans à son programme de développement économique et social. Cette réticence est le produit d'une ignorance et des préjugés qui prévalent dans l'exploitation des terres cultivables. Notons que le taux de l'analphabétisme est très élevé dans ce département de Mamdi, il est de l'ordre de 70,14 % contre 45,23 % au niveau national (D'ENP-Lac, 2025 : 5). L'animation rurale constitue la tâche la plus importante qu'elle n'a pas accomplie.

De ce qui précède, si les communautés villageoises sont bien encadrées et bien entretenues, elles réaliseront certains

travaux d'investissement grâce à l'esprit d'équipe qui règne à son sein. La SODELAC s'est chargée également de l'éducation afin d'amener le monde rural à accepter les innovations et les réformes agraires nécessaires pour développer les productions agricoles. Il est admis que la viabilité et la réussite de l'œuvre de développement entreprise dans la région du Lac dépend étroitement de l'animation agricole qui est faite auprès du monde rural dans la gestion et l'attribution des terres. À ces organismes de développement agricole s'ajoutent les projets de développement pastoral et piscicole.

2.1.2.1. Les projets de développement pastoral et piscicole

Au Tchad, comme partout ailleurs dans la vaste région subsaharienne, l'élevage et la pêche englobent un ensemble d'activités interdépendantes dont la réalisation est assurée par diverses catégories d'intervenants reflétant la répartition des tâches entre les pratiques traditionnelles et les pratiques modernes. Une approche sectorielle permet de comprendre la contribution réelle et potentielle de l'État et des organisations non gouvernementales. À ce titre, nous analysons d'abord les projets de la sauvegarde de la race bovine Kouri ensuite, les projets du développement de la pêche.

2.1.2.2. Le projet de la sauvegarde de la race bovine Kouri

Ce projet est créé en 1975 par la Commission du Bassin du Lac Tchad (CBLT), deux ans après les disettes de 1972 et 1973 qu'a connus la région du Lac Tchad (Bouquet, 1991 : 159) Lors de cette pénurie alimentaire, il n'y a pas que l'homme qui souffre, mais aussi les animaux. Cette sécheresse est causée par le manque de pluie lié au changement climatique, et cela a des répercussions sur le niveau du Lac Tchad. Elle a contribué sensiblement à la baisse du niveau Lac Tchad et, par conséquent, à la diminution des pâturages. La

race bovine Kouri ne peut vivre qu'autour du Lac Tchad. C'est une race unique au monde qu'il faut sauvegarder.

L'existence de la race bovine Kouri résulte de la présence dans une zone aride d'une importante étendue d'eau douce : le Lac Tchad. Parmi les types et races des bovins d'Afrique, ce taurin se distingue par sa particularité ethnique et ses aptitudes (bonne performance zootechnique, bonne adaptation à un milieu palustre) qui justifient l'intérêt qu'il suscite par le nombre des études qui lui sont consacrées. Cela montre que le bœuf Kouri suscite de tout temps la curiosité des spécialistes et, devant le risque de disparition de l'espèce sous l'effet des maladies et du métissage, une opération de sauvegarde du bœuf Kouri est lancée en 1975 par la Commission du Bassin du Lac Tchad (CBLT) et confiée à l'Institut d'Élevage et de Médecine Vétérinaire des pays tropicaux (IEMVT) (Ministère de l'élevage, 2001). À cet effet, avec le rétrécissement du Lac Tchad, il est également devenu nécessaire de préserver cette race en voie de disparition. Cela a conduit à la mise en place du projet de développement de la race bovine Kouri.

L'enquête pour la sauvegarde de la race bovine Kouri s'est déroulée de mars à juin 1975 dans 12 cantons de la préfecture du Lac. Nous disposons des résultats de quatre cantons insulaires touchés par le projet : Tataverom, Limboi, Bol et Kangalom, soit 4 villages et 103 familles (sondage) qui ont déclaré 3042 têtes de bétail. Il s'agit donc de villages d'éleveurs soit une moyenne de vingt-neuf virgule cinq (29,5) bovins par famille. (Voir le tableau suivant).

Tableau 1 : Répartition de bovin par famille.

			Veaux 1-3ans			+ 3ans		Total		Kouri	Métis	Autres	
Villages	Fam.	bétail	M	F	M	M	F	F	M				
Tataverom	43	699	52	56	55	91	63	382	170	529	16	503	180
%			7,4	8	7,9	13	9	54,7	24,3	75,7	2,3	72	25,7
Limboi	19	633	56	44	31	59	40	403	127	506	12	506	115
%			8,8	6,8	4,9	9,4	6,3	63,8	20,1	79,9	1,9	79,9	18,2
Bol	36	1579	68	175	172	229	207	728	447	1132	664	63	852
%			4,3	11,1	11	14,5	13	46,1	28,3	71,7	42,1	4	53,9
Kangalom	5	131	10	11	6	25	17	62	33	98	79	37	15
%			7,6	8,4	4,6	19,1	13	47,2	25,2	74,8	60,3	28,2	11,5
Ensemble	103	3042	186	286	264	404	327	1575	777	2265	771	1109	1162
%			6,1	9,4	8,7	13,3	11	51,8	25,5	74,5	25, 3	36,5	38,2

Source Institut d'Élevage et de Médecine Vétérinaire des pays tropicaux, 1975.

Le tableau 1 récapitule les principales données chiffrées recueillies à cette occasion. La répartition par âge montre que le cheptel de plus de trois ans représente près des deux tiers des troupeaux, et que les veaux de moins d'un an forment 15 % du total. Cette proportion est remarquablement respectée dans chacun des cantons enquêtés, malgré la différence de taille des échantillons. Les bêtes les plus âgées se trouvent à Bol et les plus jeunes à Kangalom. Mais dans l'ensemble des quatre cantons lacustres, les bovins Kouri ne représentent que 25 % du cheptel (Ministère de l'Élevage, 2024 : 2). Les autres se répartissent par moitié zébus peulhs (ou bororo) et métis issus des deux races.

Un autre volet du projet porte sur les qualités du bovin Kouri telles qu'elles sont perçues par les éleveurs. C'est ainsi que, d'après eux « *la race Kouri est une bonne race qui donne beaucoup de lait, qu'elle est belle et puissante et les veaux sont forts*[6] ». Les bœufs kouri sont également appréciés car ils sont bons nageurs, moins sensibles à la gale et aux tiques, et peuvent même paître dans les marécages. On relève de nombreuses références à la tradition : ce sont les bœufs de nos ancêtres. Tous les éleveurs interrogés sont favorables à l'idée de reconstituer leurs troupeaux à partir de taureaux Kouri fournis par le projet.

Le projet vise à promouvoir l'élevage dans la région du lac Tchad. Il ne s'agit pas seulement de sauver des animaux, il faut aussi mieux les nourrir afin de mieux connaître leurs possibilités zootechniques. Il a commencé par une action directe auprès des éleveurs des bovins Kouri. Cette action consiste à faire comprendre aux éleveurs les menaces que le rétrécissement du lac fait peser sur cette race. Comme cette

[6] Mboulou koulbou, entretien du 10 février2025, Kangalom, Lac.

race bovine ne peut pas vivre loin du lac Tchad, elle risque de disparaître en cas d'assèchement du lac Tchad.

Pour les experts de l'Institut d'Élevage et de Médecine Vétérinaire des pays tropicaux, il est hors de doute que les éleveurs sont sensibilisés non seulement aux menaces mais également à une intervention sanitaire dont les éleveurs saisissent immédiatement l'intérêt. L'action zootechnique s'est greffée sur l'action sanitaire. Cette action est couronnée de succès avec la collaboration des éleveurs eux-mêmes.

Au début, le projet est manifestement prévu pour une période de six ans vers deux objectifs : amélioration qualitative de la race bovine Kouri et progressivement, la diffusion de géniteurs améliorés dans les zones du bassin du lac. En fait, le lac est écologiquement favorable à l'élevage de cette race et aux métis issus de croisements, qui ont permis d'améliorer la qualité de la viande et du lait. Compte tenu des résultats satisfaisants obtenus par ce projet, après les six premières années, le projet s'est poursuivi jusqu'à nos jours et vise également d'autres objectifs.

L'organisation générale de la protection vétérinaire repose sur un plan opérationnel de quatre postes vétérinaires, à savoir Kangalom, Limboi, Bol et Tataverom. C'est dans ces villages qu'on trouve les bœufs Kouri. Mais au début du projet, la ville de Bol et le village Limboi sont concernés. L'extension du projet est nécessaire à tous les villages où vivent les bovins Kouri. C'est dans cette optique que le projet s'est élargi aux autres villages. Cette protection vétérinaire consiste à lutter contre les maladies contagieuses et à assurer le déparasitage et à mettre en œuvre des mesures prophylactiques (Rapport de campagne, 2025 : 6). Grâce à ces actions, le cheptel de Mamdi a connu une hausse sensible. La protection vétérinaire accompagne l'action zootechnique.

L'action zootechnique est entreprise parallèlement à l'action sanitaire avec la participation maximale des éleveurs. Toutes les actions ont été menées dans les milieux où sont élevés les bovins Kouri dans les villages choisis. Dans ces villages, la sauvegarde de la race bovine Kouri est encouragée et le projet est soutenu par les éleveurs. Cela montre que le projet est jugé satisfaisant pour les éleveurs. Il faut retenir que les quelques données chiffrées recueillies au cours de nos recherches montrent que l'intérêt accordé à l'élevage des bovins Kouri a contribué à renforcer, dans l'esprit des villageois, l'idée selon laquelle cette race doit être préservée et protégée. Disons que c'est par rapport à ce souhait que le projet implanté dans le département de Mamdi a été étendu dans toute la province du Lac en 2007.

2.2. Le projet de développement de la pêche

La pêche est considérée au Tchad comme la troisième activité du secteur rural. Depuis les sécheresses récurrentes qu'a connues le pays, un nombre important d'éleveurs des zones humides (Lac Tchad, Lac Fitri et Mayo Kebbi) ayant perdu leur bétail se sont reconvertis en pêcheurs. De même, plusieurs d'agriculteurs font de la pêche leur deuxième activité. La pêche constitue aussi un facteur de solidarité sociale, car les pêcheurs travaillent en famille. Cependant, le secteur de la pêche est confronté à d'importantes contraintes relatives à la faible capacité institutionnelle des acteurs de la filière, à l'inadéquation des techniques de pêche et de transformation des produits, au manque d'infrastructures socioéconomiques de base et à la dégradation des ressources naturelles liées aux effets du changement climatique et à la surexploitation.

Ainsi le secteur de la pêche est pris en compte par le Plan d'Intervention pour le Développement Rural (PIDR) en 2000. De ce fait, une étude diagnostique du secteur est menée entre 2000 et 2002 (Ministère de l'agriculture, 2006 : 16). Cette

étude a débouché sur un schéma directeur de la pêche et de la pisciculture. Parallèlement, la FAO a financé entre 2004 et 2006, deux projets pilotes dans le secteur post-capture dans la zone du Chari en aval de N'Djamena et l'embouchure du Lac Tchad (FAO, 2008 : 12). Les activités ont concerné le micro crédit, l'alphabétisation fonctionnelle, l'assainissement du milieu, la cogestion et la transformation et la conservation des produits de la pêche.

Ainsi, un projet dénommé « Projet de Développement de la Pêche », pour un montant de 13 milliards de francs CFA, grâce au financement conjoint du gouvernement tchadien, de la Banque Africaine de Développement (BAD) et la BADEA, est mis en place en 2007 pour une durée de six ans (FAO, 2008 : 9). Ce projet concerne le renforcement des capacités institutionnelles des services et des producteurs, la gestion durable des ressources halieutiques et l'appui à la commercialisation des produits de la pêche. L'objectif sectoriel de ce projet est de contribuer à la réduction de la pauvreté. Son objectif spécifique est l'amélioration des conditions de vie des acteurs de la filière pêche dans une perspective de durabilité.

Mais bien avant ce projet, plusieurs organismes s'étaient déjà intéressés à la pêche dans le Lac Tchad. L'Office de la Recherche Scientifique et Technique Outre-Mer (ORSTOM) et le Centre Technique Forestier Tropicale (CTFT) ont mené dans les années 1960-1970, des études sur le bas–Chari et le Lac Tchad. Ces études portent sur la dynamique des populations des poissons. Les activités de ces organismes en faveur de la promotion de la pêche ont été suspendues en 1979, suite à la guerre civile au Tchad. À partir de 1997, l'Université de N'Djamena et le Laboratoire de Recherche Vétérinaire et Zootechnique ont mené des études portant notamment sur certaines analyses biochimiques, notamment la contamination

par les insecticides des produits de la pêche (Verlet, 1999 : 28). À ce projet s'ajoutent plusieurs institutions qui œuvrent dans le secteur de la pêche.

La Commission du Bassin du Lac Tchad (CBLT) et la communauté économique du bétail, de la viande et des ressources halieutiques (CEBEVIRHA) sont des structures d'accompagnement des activités de la pêche. La CBLT est créée le 22 mai 1964 à Fort-Lamy, dans le but d'assurer l'utilisation rationnelle des ressources naturelles communes et d'initier des actions de développement rural dans l'ensemble du bassin conventionnel du Lac Tchad. Elle regroupe le Cameroun, la République centrafricaine, le Niger, le Nigeria et le Tchad. Elle dispose d'une unité des ressources naturelles qui est chargée de collecter, de traiter et de diffuser les données biologiques et socioéconomiques, de faire de la recherche halieutique en vue de l'exploitation rationnelle des ressources et d'apporter une assistance aux États dans l'élaboration et l'harmonisation des réglementations.

En dépit de toutes ces prérogatives, les interventions de la CBLT dans le secteur de la pêche sont très limitées. L'initiative la plus significative est la construction, en 1978, à Djimtilo (Tchad) d'un centre régional pour le développement de la pêche. Ce centre a été détruit par les guerres avant d'être rendu opérationnel. En 1994, grâce au financement de la Banque Islamique de Développement (BID), une étude de faisabilité, en vue de la reconstruction du centre est réalisée, mais aucun financement n'a pu être mobilisé par la suite. À côté de la CBLT la CEBEVIRHA œuvre dans le même secteur de la pêche.

La Communauté Economique du Bétail, de la Viande et des Ressources Halieutiques (CEBEVIRHA) est créée en 1987 dans le cadre de l'Union Douanière Économique de l'Afrique Centrale (UDEAC). Elle est créée pour contribuer à la sécurité

alimentaire et développer les échanges commerciaux entre les pays membres que sont le Cameroun, le Congo, le Gabon, la Guinée équatoriale et le Tchad. Elle dispose d'un département chargé de la pêche, ayant des compétences en matière de planification et de valorisation des captures.

En somme, les projets de développement de la pêche ont permis de rendre compte de l'importance économique de la pêche dans le département de Mamdi. Bien que la pêche souffre d'un manque regrettable de données statistiques, cette situation rend indispensable une meilleure valorisation de l'effort de pêche. Ils contribuent également à la promotion de la population et restaure les équilibres économiques et financiers afin de favoriser une croissance économique durable. La pêche peut générer des ressources substantielles pour l'État à condition que les institutions chargées de son organisation et de la collecte des ressources soient mieux équipées pour accomplir efficacement leurs missions. La mise en place de ces projets est nécessaire pour assurer un meilleur suivi de la mise en œuvre de la politique de pêche et accompagner les acteurs dans leurs initiatives d'autopromotion.

2.3. Les groupements agricoles et leur contribution au développement

Les organisations de la société civile interviennent dans le processus de développement du Tchad depuis la démocratisation de 1990. Il existe dans la Province du Lac une quinzaine de groupements agricoles qui œuvrent pour le développement de la province. Leur mise en place est liée aux conditions d'accès aux terres aménagées des polders gérés par la SODELAC d'une part et la famine de 1984-1985 (Bouquet, 1991 : 241). Cette période sert de repère pour la mise en place d'une organisation paysanne pour faire face à d'éventuelles crises alimentaires. Cependant, les organisations

interviennent dans différents domaines d'activité économique et sociale.

Les groupements agricoles dans la Province du Lac se sont mis en place vers 1986 après la relance des activités de la SODELAC suspendue en 1979 lors de la guerre civile au Tchad. Ces groupements, lors de leur mise en place, ont une seule vocation : l'agriculture. Ils se sont constitués en groupements du fait de la faible production individuelle d'une part, et les parcelles qu'ils cultivent sont attribuées par la SODELAC d'autre part. Pour ce faire, la SODELAC leur a aménagé les aires de culture, a construit des canaux d'irrigation en béton. Les expériences ont donné des bons résultats. Mais l'intensification s'est opérée entre 1991 et 1999. Les aires de cultures sont passées de 10, 21 à 435 hectares pour les groupements paysans de la ville de Bol et ses environs (Rapport d'activité, 2000 : 29). Les groupements paysans mis en place à partir de 1986 dont les actions se sont fait sentir entre 1991 et 1999 s'expliquent par le fait que lors de leur mise en place, leur liberté d'action est très réduite. Pour ce faire, les paysans n'ont ni le choix ni la possibilité de revendication à l'égard des structures d'encadrement étatique opérant dans la région. Tout est dicté aux paysans : les méthodes culturales modernes. Mais avec la démocratisation du pays en 1990, les paysans ont commencé à exiger davantage de transparence dans la gestion des polders, les méthodes culturales ainsi que le choix de la culture. Dès lors, les structures d'encadrement les ont accompagnés dans cette nouvelle dynamique démocratique des paysans qui ont pris conscience de leurs intérêts.

Dans le cadre de sa politique d'encadrement des paysans, la SODELAC accorde une priorité à la formation de groupements à tous les niveaux. Cela consiste à sensibiliser les paysans, à leur prodiguer des conseils dans le cadre de l'amélioration

des techniques culturales et à leur faciliter l'accès aux crédits agricoles. Ce partenariat entre les paysans et les structures modernes d'encadrement a permis aux groupements paysans de bénéficier de crédits agricoles et d'améliorer le niveau de vie des paysans. Cette amélioration de la production par le biais du crédit a incité à mettre en place des activités parallèles à l'agriculture telles que les activités du groupement Awandé. Ce groupement œuvre pour la promotion et la commercialisation des produits artisanaux et surtout de la forge. Cette activité de la forge était jadis méprisée. Elle est exercée par la caste des forgerons dont les derniers n'ont pas le droit de se marier avec une autre personne appartenant à une autre ethnie. Mais de nos jours, cette activité de la forge n'est plus perçue comme elle l'était par le passé. Elle est aujourd'hui pratiquée par toutes les ethnies pour l'intérêt financier qu'elle génère. Parmi les groupements agricoles, il existe un groupement constitué exclusivement de femmes.

Les groupements féminins sont moins présents dans les différentes activités génératrices de revenus. Néanmoins, ces groupements sont actifs dans le secteur de la pêche. Cela est dû au poids de la tradition qui relègue la femme à son rôle traditionnel lié aux tâches domestiques. Mais certaines femmes se démarquent de cette conception traditionnelle pour s'adonner au commerce du poisson favorisé par la présence du Lac Tchad. Les enquêtes que nous avons menées auprès des groupes de pêcheurs, les femmes et les commerçantes de la filière dans différents sites visités nous ont permis de recueillir les informations sur des revenus générés par les activités de pêche. La pêche représente pour ceux qui s'y adonnent une importante activité commerciale tout en contribuant à satisfaire de façon substantielle les besoins alimentaires de la famille. Elle constitue la principale source des revenus pour les femmes. À Fitiné, les pêcheurs rencontrés ont évalué à environ 30 % la part de leur production d'autoconsommation et

environ 70 %, la part de leur production mise sur le marché[7]. Les Haoussa de cette même localité ont évalué ces parts à environ 20 % et 80 % respectivement. Venant de l'extérieur, ces derniers n'ont généralement pas de terre dans la localité et exercent le métier de pêcheur à plein temps, capturent plus de poissons, disposant ainsi de quantités supérieures pour la mise en marché que les agro-pêcheurs.

Interrogés sur le sujet, les pêcheurs de Birim ont situé leurs revenus de pêche autour de 10.000 à 15.000 francs CFA par jour en période de forte production. Autour de la pêche, ces revenus peuvent varier entre 1.000 et 10.000 francs CFA par jour[8]. Au retour de la pêche, ces pêcheurs remettent le poisson à leurs femmes qui se chargent de le vendre (en partie frais et en partie transformé). On ne garde pour la consommation familiale que ce qui est nécessaire pour la journée, considérant que le lendemain, la pêche sera encore fructueuse. Les céréales et le poisson constituent l'alimentation de base, la viande n'était généralement réservée qu'aux cérémonies.

Avant le rétrécissement du Lac Tchad, la pêche est pratiquée toute l'année, mais de nos jours, elle est pratiquée de cinq à six mois par an. Compte tenu de la courte durée de la pêche aujourd'hui, elle a évolué vers une exploitation plus intensive et plus commerciale avec l'arrivée progressive de pêcheurs étrangers. Comparés aux revenus agricoles, les revenus de la pêche sont, en temps normal, plus importants. Une bonne année agricole peut générer 1.000.000 de francs CFA alors qu'une mauvaise année ne peut rapporter que 100.000 francs CFA[9].

[7] Moussa Abakar, entretien du 15 février 2025, Fitiné.
[8] Abor Kerim, entretien du 18 février 2025, Birim.
[9] Fatimé Malloum Issa, entretien du 18 février 2025, Birim.

Les femmes rencontrées à Kangalom tirent des revenus intéressants de la vente des produits de pêche. Elles vendent de préférence le poisson frais et fument les produits invendus. La proximité avec le Cameroun et les débouchés que cela représente constituent un avantage certain pour ce type de commerce. À Kalom, un autre site de pêche que nous avons visité, une cinquantaine de pêcheurs exercent leur métier sur une base familiale. Il existe quelques groupements d'hommes et de femmes actifs dans la production et la commercialisation des produits de la pêche. Ici, on se plaint de la rareté des poissons et les femmes commerçantes ont l'habitude de transformer elles-mêmes le poisson qu'elles vendent. Elles achètent parfois des poissons transformés par les hommes afin d'atteindre un volume de vente satisfaisant. En bonne période, les revenus générés par les femmes rencontrées sont de l'ordre de ceux obtenus par les femmes commerçantes de Birim.

Dans l'île de Kinasserom, la population est essentiellement composée de familles de pêcheurs appartenant à différents groupes ethniques notamment les Kotoko, les Ngambaye, les Haoussa, les Bornouans, les Massa, les Djoukoun, les Sara, les Kanembou et les Boudouma. Les femmes vendeuses de poisson rencontrées à Kinasserom font partie d'un groupe mixte de pêcheurs et de commerçants composé de dix-neuf personnes[10]. Ce groupe mixte se répartit comme suit : neuf hommes et dix femmes actives dans la transformation et la vente de poisson. Les femmes rencontrées ne vendent pas de poisson frais. Pour des raisons pratiques liées à l'absence de moyens de conservation, elles transforment tout le poisson destiné à la vente.

Le fumage du poisson constitue le mode de transformation, mais parfois elles sèchent le poisson. Le fumage se fait dans

[10] Kollo Mbodou Issa, entretien du 19 janvier 2025, Kinasserom.

des fours traditionnels faits de briques en terre durcie ou en utilisant des fûts en métal coupés en deux. Ces femmes ne vendent pas sur le marché hebdomadaire de l'île (le mardi) mais y achètent parfois du poisson pour le revendre à N'Djamena. Tout comme dans les autres communautés des pêcheurs, cette denrée constitue une importante composante de l'alimentation des familles où l'on consomme très peu de viande. Elles situent leur revenu hebdomadaire autour de 150 000 francs CFA en période favorable[11]. De ce qui précède, il ressort que, grâce à leurs revenus, les femmes contribuent substantiellement aux dépenses du ménage et gèrent principalement les dépenses relatives aux activités domestiques (denrées alimentaires complémentaires à celles fournies par le mari, médicaments etc.), aux obligations familiales (mariages, décès, autres cérémonies), aux frais d'écolage et d'habillement, d'assistance à la famille élargie. Leurs revenus servent également à constituer la dot pour les enfants et à l'achat de commodités telles qu'un vélo ou une mobylette. Les femmes prêtent parfois de l'argent à leur mari ou à d'autres pêcheurs auprès desquels elles s'approvisionnent en produits de pêche. Ces derniers peuvent les rembourser en poisson.

3. Discussions

Contrairement à nos attentes, les projets de développement dans la province du Lac n'ont pas atteint les objectifs escomptés. Ce constat ressort de différents témoignages recueillis auprès des personnes enquêtées. Les phénomènes naturels (le rétrécissement du Lac Tchad, les sécheresses) créent une violence environnementale qui sert de catalyseur. Ainsi, nous sommes confrontés à un dialogue social entravé ou détourné par l'inadéquation entre les concepteurs des projets

[11] Hadjé Mariam Adam, entretien du 20 janvier 2025, Kinasserom.

et les réalités des populations bénéficiaires. Dans une perspective de mise en valeur économique et sociale, nous pouvons affirmer que les aménageurs ne connaissent pas suffisamment les réalités des sociétés locales. Pour avoir côtoyé bon nombre de paysans, nous avons constaté certaines aberrations, relevé quelques échecs cuisants et déploré le déséquilibre entre les milliards de francs engloutis et l'absence d'enthousiasme des populations concernées. Cette analyse est confirmée par Kollo Mbodou Issa [12]). Pour Mbodou Seid (2024), les promoteurs des grands projets doivent savoir qu'il est dangereux de toucher à un calendrier agricole, risqué d'introduire *ex abrupto* de nouvelles cultures malvenues, d'empiéter sur le droit coutumier ; en un mot, ils doivent avancer avec précaution. S'ils espèrent voir respecter les dates des principaux travaux de cultures, ils se trompent. Toujours pour Mbodou Seid, si les prometteurs veulent s'occuper de la mise en valeur des polders des villages lointains de Bol, sans se concilier les bonnes grâces de *maï* (chef de canton), ils échouent.

La petite taille de notre échantillon (n=50) constitue une limite à la généralisation de ces résultats, et une plus grande étude nécessiterait un échantillon plus représentatif. Ces constats soulèvent de nouvelles pistes de recherche. Il serait pertinent de mener une étude avec un échantillon plus large afin d'évaluer si les dynamiques du développement sont liées à une nécessité de survie ou si elles relèvent d'un processus normal du développement humain.

Conclusion

En somme, cette étude a analysé la trajectoire historique des projets de développement mis en œuvre dans la province du

[12] Entretien du 19/01/2025 à Kinassarom

Lac de 1962 à 2025. L'objectif était d'évaluer l'impact réel et la durabilité de soixante-trois années d'interventions financières et techniques, caractérisées par une transition progressive de l'aide d'urgence agro-rurale vers des stratégies de résilience locale et de décentralisation. Les résultats de notre recherche mettent en évidence un bilan profondément contrasté. Sur le plan quantitatif, les investissements successifs des partenaires internationaux ont indéniablement contribué à la modernisation de l'agriculture, de la pêche et de l'élevage. Cependant, sur le plan qualitatif et structurel, les acquis restent largement fragiles. Le « syndrome de l'abandon » touche une part importante des ouvrages quelques années seulement après le retrait des bailleurs de fonds, en raison de déficit notoire de budgets de maintenance, d'un déficit de personnel qualifié et d'une faible appropriation par les communautés locales.

En définitive, l'échec de la pérennisation des acquis dans la Province du Lac n'est pas lié à un manque de ressources financières, mais plutôt à des faiblesses de la gouvernance territoriale. Il devient impératif de substituer aux logiques verticales une approche fondée sur un transfert effectif de compétences fiscales et décisionnelles vers les collectivités territoriales autonomes.

Références bibliographiques

ADOUM Abdoulaye, 2022, « Le développement de l'agriculture dans la région du Lac », mémoire, N'Djamena, École Nationale d'Administration et de la Magistrature (ENAM) 32 p.

BOUQUET Christian, 1991, Insulaires et riverains du lac Tchad, Paris, *Harmattan.*

Délégation provinciale de l'éducation nationale, du bilinguisme et la promotion Civique, 2025, « Rapport

d'activité : 2024-2025), Bol, Archives de la Délégation.

FAO, 2008, Profile de poisson par pays, Rome, 112 p.

Frank Monodji, 1974, « Le lac Tchad va – t –il disparaître ? » Tchad et culture, n° 108, N'Djamena, p. 8.

HAUTIER Jacques, 1965, La commercialisation traditionnelle du blé dans les cuvettes lacustres du lac Tchad, Paris, BDPA.

MBODOU Seid, 2024, « Le système foncier traditionnel dans la préfecture du Lac », Mémoire, N'Djamena, École Nationale d'Administration et de la Magistrature (ENAM), 58 p.

Ministère de l'agriculture, 2006, « Projet développement de la région du Lac (PDRL) », Archives de la SODELAC, N'Djaména, réf. : 88 133.

Ministère de l'Agriculture, 2007, « Rapport d'évaluation des projets de développement au Tchad », Archives du ministère, N'Djamena, 11p.

Ministère de l'Élevage, 2001, Statistique animal du Tchad par région, N'Djamena, 22 p.

Ordonnance n° 22 du 05 août 1967, « portant création de la Société de Développement du Lac », Journal Officiel de la république du Tchad, Fort-Lamy.

Secteur d'élevage de Bol, 2025, *Rapport de la campagne de vaccination*, Archives de la délégation provinciale d'élevage, Bol (Lac), 16 p.

SODELAC, 2022, « Rapport d'activité », Bol, 13 p.

SODELAC, 2024, « Rapport d'activité », Bol, 15 p.

SODELAC, 2025, « Rapport d'activité », Bol, 10 p.

SODETEC, 1992, Schéma directeur de développement socioéconomique de la région du Lac, tome1, Paris, Clamart cedex.

Verlet Marc, 1999, « Étude en vue développement de la pêche sur le lac Tchad », Rapport de recherche, Nogent-sur-Marne, Centre Technique Forestier Tropical, 51p.